



IFSTAR

SPLOTT

IDHES
UMI 8533

Paris 10



CR32



RT1

APPEL A COMMUNICATIONS

Métiers de la ville et enjeux environnementaux

Colloque du LABEX "Futurs Urbains"

Marne-la-Vallée, 11-12 septembre 2017

Les préoccupations énergétiques et environnementales sont devenues des dimensions centrales du fonctionnement de la ville et de la vie de celles et ceux qui les habitent ou y travaillent. Elles impliquent des contraintes pour les professionnels, mais aussi des opportunités, au point de faire naître des métiers nouveaux autour de la gouvernance, du conseil, du contrôle, etc., ou de reconfigurer en profondeur les missions, les tâches ou la signification d'autres activités. A côté des groupes professionnels directement en charge de problèmes environnementaux et énergétiques, la quasi-totalité des métiers se trouve touchée à des degrés divers par les injonctions environnementales.

Ce colloque invite à confronter les travaux de recherche relatifs à ces problématiques. Au carrefour de trois domaines scientifiques, il entend engager le débat en croisant les approches de la sociologie urbaine, de la sociologie des groupes professionnels et la sociologie de l'environnement.

PROBLEMATIQUE

La ville peut être considérée comme une mosaïque de territoires professionnels qui ne se définissent pas par la portion d'espace qu'ils occupent, mais par la position qu'ils tiennent dans la division du travail. De longue date, la vie urbaine constitue une source de problèmes que les sociétés doivent traiter (de l'organisation de l'espace, de circulation et de transports, d'approvisionnement, d'évacuation des déchets, de gouvernance, de sécurité ou de loisirs..). C'est en revendiquant une compétence ou une légitimité spécifique dans le traitement de ces problèmes que les groupes professionnels prennent place sur leur territoire et entrent en interaction avec les groupes déjà présents, auprès desquels ils négocient ou s'approprient un domaine de compétence et des frontières plus ou moins stables. Les problèmes ainsi pris en charge relèvent des domaines les plus divers et ne se réduisent nullement à la famille professionnelle des métiers de l'urbanisme. Les balayeurs, les fossoyeurs, les vendeurs de souvenirs à la sauvette traitent, chacun à sa manière, des problèmes qui se posent aux citoyens, de même que les conducteurs de bus, les prêtres, les cavistes ou les réparateurs d'ascenseurs. Il faut donc comprendre la notion de « métiers de la ville » dans son sens le plus large.

Ces métiers peuvent être concernés à des degrés divers par les problématiques environnementales. On peut distinguer en leur sein trois grands cas de figure.

En premier lieu, pour une partie d'entre eux, la protection de l'environnement constitue précisément le problème qu'il leur échoit de traiter et qui est au cœur de leur activité. Tel est le cas des jardiniers, des gardiens d'espaces verts, des permanents d'associations écologiques, des cadres en charge des politiques de « ville durable », etc. Certains sont nouveaux, comme les installateurs de panneaux solaires ou les animateurs d'éco-quartier. Bien souvent, il ne s'agit pas d'un métier récent : la qualité de l'eau, la gestion des déchets et des nuisances constituent des préoccupations fort anciennes. Dans nombre de cas, ce n'est pas l'ensemble d'un métier qui est concerné, mais certains professionnels qui reçoivent une mission qui les transforme en porteurs des politiques environnementales au sein d'un service municipal ou d'une administration, ou au sein d'une entreprise. Ils deviennent alors « verts » par destination, même si leur métier d'origine ne l'était pas spécialement. Ces professionnels ont en commun un mandat de transformation de directives générales en pratiques sociales réelles et régulières, ils animent des projets, sensibilisent, conseillent, surveillent, éduquent, font pression sur la population ou d'autres professionnels, ou simplement produisent, installent, mesurent, font fonctionner des installations directement en prise avec l'environnement à protéger ou à restaurer. Ce sont les métiers du noyau central de l'action environnementale.

A l'opposé, l'ensemble des métiers qui se voient « impactés » par la problématique environnementale forment la catégorie la plus nombreuse et la plus hétérogène, celle des « destinataires » de directives et de normes qui sont souvent subies et pas toujours bien connues ni comprises. Dans nombre de cas, les injonctions environnementales, surtout si elles sont assorties de sanctions en cas de manquement, se présentent comme des contraintes, générant des coûts, des pertes de temps. Elles sont dans ce cas souvent rejetées, combattues, ignorées et contournées autant que possible, ou appliquées à reculons. Certains travaux ont montré de telles attitudes dans le cas des éboueurs, des architectes, des artisans du bâtiment. Mais le cas contraire est aussi possible : la dimension environnementale ennoblit et valorise un métier ingrat comme le tri des déchets, offre des opportunités d'engagement pour aller très au-delà des obligations et assumer des positions pionnières, génère de nouvelles pratiques et de nouvelles références qui « travaillent » les métiers, fait émerger des segments spécialisés, recompose les identités professionnelles et invite à la redéfinition des savoirs légitimes.

Entre ces deux extrêmes, les professionnels qu'on peut qualifier d'« intermédiaires » n'ont pas pour mandat central d'appliquer ou faire appliquer les directives et normes environnementales, mais ils contribuent à les propager car elles constituent une dimension intégrante et explicite de leur mission. Ils ne peuvent exercer leur métier sans intervenir dans ce registre, mais ils disposent de marges de manœuvre dans leur degré d'implication, et peuvent s'engager fortement, sur un mode proche du militantisme, ou s'en tenir à un respect formel et superficiel des règles. Tel est souvent le cas d'agents d'encadrement de proximité qui reçoivent des incitations à utiliser des produits biodégradables, réduire la consommation d'énergie, accompagnées parfois de formations et de stages de sensibilisation, mais cette dimension écologique entre souvent en contradiction avec d'autres injonctions de performance ou d'économie. On peut citer l'exemple des gestionnaires de parcs de logements qui doivent arbitrer entre lancer des projets ambitieux de bâtiments économes en énergie, ou se contenter de constructions moins performantes et à moindre coût. Il leur revient de composer avec cette articulation problématique entre les valeurs écologiques, les contraintes poussant en sens contraire, et ce qu'ils considèrent comme le cœur de leur métier.

En fin de compte, c'est à l'échelle de l'ensemble du corps social, donc de tous les métiers, que se répandent des normes de jugement tendant à disqualifier et délégitimer les comportements et activités polluants, si bien qu'un vaste réaménagement de la « division morale du travail »

(Hughes) est à l'œuvre, susceptible de reconfigurer les échelles de légitimité et de prestige professionnel. Aucun groupe professionnel n'est à l'abri de la nécessité de justifier son impact environnemental afin d'éviter de se trouver stigmatisé ou d'être mis sur la sellette par des mouvements de protestation si cet impact est jugé trop négatif.

Il faut dès lors intégrer dans l'analyse la manière dont les groupes professionnels construisent et entretiennent leur légitimité, sur les différentes arènes où ils sont amenés à intervenir : en termes scientifiques pour la légitimité des savoirs qu'ils revendiquent, en termes d'utilité ou non-nuisance auprès des pouvoirs publics, en termes éthiques auprès du public, en termes « stratégiques » lorsqu'il s'agit d'amener les destinataires de leur action à modifier leurs pratiques ou à souscrire à leurs projets et programmes, voire lorsqu'il s'agit de répondre aux accusations d'atteinte à l'environnement ou de choix inadaptés.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les communications pourront aborder l'un ou l'autre des cas de figure : porteurs des problématiques environnementales, intermédiaires ou destinataires, tous les métiers peuvent être concernés à un degré ou à un autre. L'important est alors de montrer de quelle manière se fait l'articulation entre les savoirs, les normes, les valeurs que les professionnels placent au cœur de leur identité professionnelle et les pratiques, savoirs et valeurs véhiculés par la question environnementale : quelles tensions, quelles dynamiques suscite-t-elle ?

Le colloque est ouvert aux diverses disciplines des sciences humaines : sociologie, urbanisme, histoire, géographie, ethnologie, économie... Les communications devront impérativement être centrées sur un ou plusieurs métiers clairement précisés.

FORMAT

Les propositions de communication devront respecter le format suivant :

NOM Prénom des auteurs, organisme d'appartenance, adresse mail

Titre de la communication, corps du résumé (5000 signes maximum)

CALENDRIER

Date limite de réception des propositions : 16 juin 2017

Réponse aux auteurs : fin juin 2017

Le colloque aura lieu les 11 et 12 septembre sur le Campus de Marne-la-Vallée

COORDINATION

Adresser les propositions de communication à :

Charles Gadea (IDHES, Paris X) cgadea@u-paris10.fr

Reinhard Gressel (Ifsttar) reinhard.gressel@ifsttar.fr

COMITE SCIENTIFIQUE

Nadia Arab, Veronique Biau, Viviane Claude, Cécile Cuny, Mikael Fenker, Yankel Fijalkow, Charles Gadea, Reinhard Gressel, Marie-Pierre Lefeuvre, Alexandre Matthieu-Fritz, Loïc Vadelorge